

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2018

L'an 2018, le 28 Aout à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUIZA, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de COUIZA sous la Présidence de Monsieur Jacques HORTALA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Nombre de conseillers présents : 12

Etaient présents : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, DENARNAUD Jean-Claude, CERUTTI Mireille, THOREAU Josiane, SEBILLE Marie, RUIZ Frédéric, CHOURREU Daniel, RIVERA Karine, CASTEL Colette, ESCACH Estelle, ALANDRY Marisa.

Procuration : PLANEL Régis a donné procuration à RUIZ Frédéric.

MARTROU Michel a donné procuration à HORTALA Jacques.

Secrétaire de séance : ALANDRY Marisa

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 10/07/2018.

En début de séance Monsieur le Maire salue la mémoire de 2 concitoyens disparus : Madame Odette Lembège et Monsieur Pierre MARRE.

ORDRE DU JOUR

1 – GOUDRONNAGE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait lancé la consultation des entreprises pour l'opération « TRAVAUX DE REFECTION DE VOIES COMMUNALES CŒUR DE VILLAGE » lors de sa réunion du 4 juin dernier.

Il demande à Monsieur Jean-Claude DENARNAUD Adjoint chargé des infrastructures de faire le compte rendu de la commission d'appel d'offres.

Il expose à l'Assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18/07/2018 à 14h 00 pour procéder à l'ouverture des plis.

Les résultats ont été les suivants :

| N° du pli | Nom du candidat | Montant H.T. |
|-----------|-----------------|--------------|
| 1 | COLAS | 124 229.00 |
| 2 | RESCANIERES | 116 790.15 |

Les propositions des entreprises étant supérieures à l'estimation du cabinet CETUR, l'appel d'offres a été jugé infructueux et une négociation a été engagée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une 2^{ème} fois ce jour à 17h00 et les résultats sont les suivants :

| N° du pli | Nom du candidat | Montant H.T. | NOTE GLOBALE / 10 | CLASSEMENT |
|-----------|-----------------|--------------|-------------------|------------|
| 1 | COLAS | 119 525.50 | 9.57 | 2 |
| 2 | RESCANIERES | 114 869.05 | 9.80 | 1 |

La commission a décidé de confier les travaux les travaux à l'entreprise RESCANIERES, l'offre étant économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de la commission d'appel d'offre.

2 – BAIL DE LOCATION D'UN APPARTEMENT

Monsieur le Maire informe que le bail de location de l'appartement de l'école élémentaire loué à Madame BERGAMELLI Danièle et Monsieur Christophe VERRIER et arrivé à expiration et qu'il est nécessaire de le renouveler en accord avec les locataires.

Il propose donc de le renouveler dans des conditions identiques au précédent bail avec un loyer mensuel de 420.69 €uros à compter du 1^{er} novembre 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que le 2^{ème} appartement de l'école élémentaire est toujours disponible. Lors d'une rencontre avec les médecins de Couiza et Espérasa, ces derniers avaient demandé à la municipalité de réserver un appartement communal qui pourrait être mis à disposition pour loger un médecin interne remplaçant à compter de l'année prochaine.

Monsieur le Maire interroge ses collègues pour connaître leur avis sur cette question : après un tour de table, il est décidé que la commune adressera une lettre à la Poste et au Président du Conseil départemental qui possède des appartements disponibles au Collège afin de savoir si ces logements pourraient être mis à disposition de la commune et dans quelles conditions.

Dans le cas d'une réponse positive, l'appartement de l'école élémentaire pourra être remis à la location pour des particuliers.

3 – RENTREE SCOLAIRE 2018

Monsieur le Maire évoque la prochaine rentrée scolaire :

- les effectifs des élèves n'ont pas baissé
- au collège le bâtiment préfabriqué a été démoli en vue de la construction d'un nouveau bâtiment
- des visiophones ont été installés aux entrées des écoles pour sécuriser l'accès.

4 – QUESTION DIVERSES

1 – Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Limouxin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le dossier relatif à la « REFECTION DE VOIES COMMUNALES DANS LES ECARTS ».

Le Cabinet CETUR a établi une étude de faisabilité pour la réfection des voies suivantes :

- Chemin de Rennes les Bains
- Chemin de Pech Auriol
- Chemin des Patiasses.

Le montant des travaux s'élève à 100 000 Euros HT et le plan de financement sera le suivant :

| | |
|---|---------------|
| 1. DETR (déjà obtenue) : | 25 600 Euros |
| 2. Conseil départemental : | 0 |
| 3. Fonds de concours Com.Com Limouxin : | 15 000 Euros |
| 4. Commune fonds propres : | 59 400 Euros |
| TOTAL | 100 000 Euros |

Monsieur le Maire propose de déposer auprès de la Communauté de Communes du Limouxin, une demande de fonds de concours afin d'aider au financement de ces travaux et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Limouxin, une demande de fonds de concours financier pour ces travaux de « REFECTION DE VOIES COMMUNALES DANS LES ECARTS »

2 – Dates à retenir

5. 26/10/2018 : soirée souvenir MAI 68 avec projection de films tournés dans les années 70 et Vin nouveau.
6. 11 novembre : centenaire de la guerre 14-18
7. Lundi 17/12/2018 : Noël du personnel à la salle verte
8. Vendredi 11/01/2019 : vœux à la population

Un tour de table effectué et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire et lève la séance à 19 h 30.

Vu le Maire

Jacques HORTALA